



MUNICIPALITÉ RÉGIONALE
DE COMTÉ DES LAURENTIDES

PROVINCE DE QUÉBEC
MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE
COMTÉ DES LAURENTIDES

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est, par les présentes, donné par le soussigné que le règlement numéro 265-2012 modifiant le schéma d'aménagement révisé de la MRC des Laurentides relatif aux usages commerciaux et industriels dans l'affectation « résidentielle et de récréation » adopté par le conseil de la MRC des Laurentides lors de sa séance du 15 mars 2012 est entré en vigueur le 17 avril 2012 suite à la signification de l'avis émis par le ministre des Affaires municipales et des Régions, monsieur Laurent Lessard, conformément à l'article 66 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*.

Toutes les personnes intéressées pourront prendre connaissance de ce règlement au bureau de la MRC des Laurentides sis au 1255, chemin des Lacs, à Saint-Faustin-Lac-Carré, ou au bureau de chaque corporation municipale faisant partie de la municipalité régionale de comté des Laurentides.

Donné à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce vingt-quatrième jour du mois de mai de l'an deux mille douze (24 mai 2012).

La directrice du service des finances
et secrétaire-trésorière adjointe,

Isabelle Daoust

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à La Conception (Québec), certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis public ci-dessus en affichant une copie dans le hall d'entrée de l'édifice de la MRC des Laurentides et que j'en ai transmis copie à toutes les municipalités locales conformément à l'article 433 du *Code municipal du Québec*, pour fins de publication d'un certificat de publication.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat à Saint-Faustin-Lac-Carré, ce 24 mai 2012.

Isabelle Daoust, directrice du service des finances
et secrétaire-trésorière adjointe

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Sylvain Michaudville, Secrétaire trésorier de la Municipalité Val-des-Lacs, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 30 mai 2012 entre 8 heures et 21 heures.

En foi de quoi, je donne le présent certificat, ce 30 mai 2012.

Sylvain Michaudville
Secrétaire-trésorier